



dernier des vivants donation

Par **grethe91**, le **16/04/2012** à **19:53**

Bonjour,

Est-il possible de faire une donation à un seul enfant vivant encore sous le toit du parent restant alors que six enfants au total sont en succession directe.

Merci

Par **Afterall**, le **16/04/2012** à **20:43**

Bonjour,

Vous pouvez donner à un seul de vos enfants, par avance d'hoirie (sans avantage) ou par préciput (en l'avantageant par rapport aux autres). Attention tout de même à ne pas maximiser le montant de la donation... Celle-ci serait sujette à réduction au moment du décès du donateur.